

En réduisant ses retards sur ses vols quotidiens de 50 à 2%

# Air Algérie a fait une «bonne saison estivale» selon Talai



Page 3

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3669 - Mardi 15 septembre 2015 - Prix : 10 DA

Abdessalem Bouchouareb

## Le projet d'une usine Peugeot en Algérie «avance bien»

Page 2

Le directeur général de l'AADL au Forum de «Liberté»

# Les questions centrales de l'habitat au menu

Page 2

## L'offensive imminente de la coalition sur Sanaa

Par Mohamed Habili

**L**e président yéménite Hadi a commencé par donner son consentement à des négociations directes avec les Houthis et le parti de Salah, lesquelles devaient se dérouler sous l'égide des Nations unies, puis soudain il change d'avis, se disant opposé à toute rencontre avec ses adversaires qui ne soit précédée de leur totale acceptation de la résolution 2216 du Conseil de sécurité. Cela revient évidemment à exiger au préalable leur reddition. D'où la question qui se pose de savoir qu'est-ce qui a bien pu se passer d'essentiel entre les deux moments, séparés de quelques heures seulement, pour que le président en exil rejette ce qu'il a commencé par accepter. A vrai dire, ce qu'il faut chercher à tirer au clair ce n'est pas tant son refus du plan de paix préconisé par l'émissaire onusien que le fait qu'il ait accepté de s'y inscrire dans un premier temps. Sachant son entière dépendance vis-à-vis de l'Arabie saoudite, qui pour sa part ne voit d'autre issue dans la crise yéménite que dans la défaite militaire des Houthis et des forces de Abdallah Salah, on voit mal comment il aurait pu donner son accord à des pourparlers sans avoir obtenu pour cela le feu vert de la puissance tutélaire. A cela une seule explication : le tir de missile en provenance des lignes rebelles qui a fait plus d'une soixantaine de morts dans les rangs de la coalition, qui avait concentré des forces autour de la capitale du pays, Sanaa, en vue de la reprendre, et du même coup écraser la rébellion. *Suite en page 3*

## Santé

# Une nouvelle réglementation pour les cliniques privées



L'activité des cliniques médicales privées sera bientôt réglementée par des textes d'application, a annoncé le ministre de la Santé. Selon Abdelmalek Boudiaf, ces textes, qui sont en cours d'élaboration, «rectifieront les lacunes constatées dans le fonctionnement de ces établissements». *Lire page 2*

Examen du projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique

## Les députés dressent un constat critique sur l'Université

Page 3



Festival national du théâtre comique à Médéa

## Une édition dédiée à la mémoire de Mahboub Stambouli

Page 13

Santé

# Une nouvelle réglementation pour les cliniques privées

■ L'activité des cliniques médicales privées sera bientôt réglementée par des textes d'application, a annoncé le ministre de la Santé. Selon Abdelmalek Boudiaf, ces textes, qui sont en cours d'élaboration, «rectifieront les lacunes constatées dans le fonctionnement de ces établissements».

Par Meriem Benchaouia

**A** l'issue des interventions des gestionnaires des cliniques privées activant dans les wilayas de l'est du pays, au deuxième jour de la rencontre d'évaluation régionale du secteur de la santé, le premier responsable du secteur a affirmé que ces derniers mettront les cliniques privées «devant leurs responsabilités» et contribueront à «mieux définir les conditions d'accomplissement de leurs missions». M. Boudiaf a estimé que les cas d'acheminement vers des structures hospitalières publiques de malades présentant des complications à la suite d'interventions chirurgicales dans des établissements

médicaux de statut privé étaient «inadmissibles» et «interpellent l'éthique et la déontologie» de la pratique médicale. Des responsables des cliniques privées opérationnelles dans différentes spécialités dans les wilayas de Jijel, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa et M'sila ont présenté des communications portant sur l'activité de leurs établissements et les entraves auxquelles ils font face. Des intervenants ont estimé que des conventions avec la Cnas (Caisse nationale d'assurances sociales) contribueraient à «améliorer les prestations de service des cliniques médicales privées et leur permettraient de prendre en charge davantage de malades». Le ministre a d'autre part estimé que le Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Constantine était «un cas concret de non gestion», avant de souligner que les efforts se concentrent sur «le redressement» de cette structure. M. Boudiaf a par ailleurs annoncé une série de mesures d'urgence pour une meilleure prise en charge des malades. Les décisions ont notamment porté sur l'amélioration de l'offre de soins, la prévention et la lutte contre les maladies à transmission hydrique (MTH), la gestion des pharmacies et l'utilisation des équipements médicaux. Le



Abdelmalek Boudiaf, rectifier les lacunes...

ministre a instruit les cadres de son département à mettre en place et d'organiser un réseau de prise en charge en gynécobstétrique, en particulier dans les wilayas de Mila et d'Oum el Bouaghi, en vue de réduire les évacuations vers Constantine. Appelant à l'encouragement de l'hospitalisation du jour en tant que «moyen de rentabilisation de la gestion des services médicaux», M. Boudiaf a ins-

truit les directeurs de la santé des wilayas de l'Est du pays à «tenir les directeurs des établissements privés informés de l'ensemble des instructions relatives à l'organisation de l'offre de soins et la prise en charge des malades». Les directives du ministre de la Santé ont également porté sur la nécessité de dynamiser les UDS (unité de prévention et de dépistage scolaire). Le ministre

a instruit les cadres de son secteur à établir «avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain» les prévisions de 2016 en vue d'approvisionner les établissements publics de santé en produits pharmaceutiques. Il a également ordonné l'inclusion d'une clause relative au service après-vente pour une durée de «10 ans» lors de l'acquisition d'équipements médicaux.

M. B.

## Abdessaïem Bouchouareb Le projet d'une usine Peugeot en Algérie «avance bien»

**LE PROJET** de construction d'une usine automobile du constructeur français Peugeot en Algérie avance bien, a affirmé, hier à Alger, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessaïem Bouchouareb. «Aujourd'hui, le projet Peugeot est en train de bien avancer avec les partenaires concernés», a souligné M. Bouchouareb, lors d'un point de presse en marge d'une réunion avec le représentant spécial pour les relations algéro-françaises, Jean Louis Bianco, estimant que ce projet devrait connaître une issue dans un proche avenir. Cette réunion a été une occasion pour donner les orientations et le cadrage de ce projet, selon le ministre qui a refusé de donner des détails sur le projet et les partenaires avant la finalisation prochainement des négociations. Une partie de la production de la future usine de montage devrait être destinée à l'exportation, a rassuré M. Bouchouareb qui a qualifié le projet de «complexe» de par sa capacité d'intégration et de sous-traitance. De son côté, le représentant spécial pour les relations algéro-françaises estime que «les discussions avancent dans le bon sens entre les entreprises concernées». La création d'une usine Peugeot en Algérie avait été annoncé lors de la dernière visite à Alger du président français François Hollande, en juin dernier. **Slim N./APS**

Le directeur général de l'AADL au Forum de «Liberté»

## Les questions centrales de l'habitat au menu

**L**e directeur général de l'AADL, Mohamed Tarak Belaribi, et celui de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (Enpi), Mohamed Belhadi, ont co-animé, hier, une conférence de presse au forum du journal *Liberté* pour revenir sur les dossiers centraux des programmes LPP et AADL.

Le directeur général de l'AADL a tenu à réaffirmer le respect de l'engagement de réaliser les projets en cours et ceux annoncés malgré la chute des cours de l'or noir. «Sur le prochain quinquennal, on va lancer les 400 000 logements restants des 630 000... Le logement ne sera touché ni par la baisse ni par la hausse du prix du pétrole», a confirmé le directeur général de l'AADL, Mohamed Tarak Belaribi. Sur la question du prix, Mohamed Belhadi, directeur général de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (Enpi), a fait savoir que le coût sera de 80 000 dinars à 95 000 dinars le mètre habitable. Le prix, selon le même responsable, se justifie par les coûts de réalisation et tous les autres frais à payer. Dans ce contexte, de nombreux bénéficiaires pensent que le prix de



Photo/Mohamed abkhout/J.A.

cette formule restent toujours élevés comparativement à leurs revenus.

Sur la question de la gestion immobilière, M. Belaribi a indiqué qu'elle sera confiée à de jeunes entreprises de l'Ansej. Nous pouvons facilement constater que des cités parfois nouvelles font face à un manque d'entretien et tombent vite dans l'anarchie.

Le même responsable a affirmé qu'en ce qui concerne la régularisation des assiettes foncières, elle a été en grande par-

tie faite, citant le cas de la capitale. Au sujet de la réception des logements pour le programme LPP, Mohamed Belhadi a confirmé que cette dernière se fera en début d'année 2016 pour une fréquence de 4 000 logements par trimestre en première phase. «Nous allons aboutir à un logement algérien intégré de 99%», a déclaré la même personne.

Concernant le choix du site par les souscripteurs sur internet, le cas d'Alger reste absurde en proposant un site hors la wilaya du résident et Bouinan en

est un exemple. Cette ville, située à Blida, est proposée aux souscripteurs habitant la capitale. Le directeur de l'AADL a expliqué que cette dernière est en cours de devenir une ville moderne, mais elle reste implantée dans une autre wilaya.

Les souscripteurs de l'AADL1 qui n'ont pas encore reçu l'ordre de versement peuvent se présenter auprès des bureaux qui sont mis à leur disposition.

Concernant les personnes qui ont oublié leur mot de passe, elles sont aussi priées à se présenter dans les mêmes bureaux, a fait savoir le P-DG de l'AADL, pour demander un autre ; une possibilité pour les personnes qui n'ont pas pu accéder au site des souscriptions. «L'opération des souscriptions a été réalisée dans de bonnes conditions», a déclaré le premier responsable de l'AADL. Le directeur de l'Enpi a souligné que l'ambition de cette entreprise est de devenir une société citoyenne, de pouvoir assurer une valeur ajoutée au côté esthétique de l'habitat en général. Concernant le taux d'intérêt, le même responsable a déclaré que ce dernier est bonifié.

Mohamed Mabkhout

En réduisant ses retards sur ses vols quotidiens de 50 à 2%

# Air Algérie a fait une «bonne saison estivale» selon Talai

■ Le ministre des Transports, Boudjemaa Talai, a qualifié de «bonne» la saison estivale de la compagnie aérienne Air Algérie, comparativement aux résultats des années précédentes. En matière de retards dans les vols la performance est de taille, selon le ministre qui s'exprimait au cours d'un point de presse animé en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Par Hamid Messir

S'appuyant sur les statistiques de la compagnie, le ministre a indiqué que sur les 140 à 150 vols quotidiens depuis l'aéroport international d'Alger 7 à 8 vols enregistrent des retards, soit un taux de 2% seulement contre 50% durant la saison estivale 2014. Selon lui, l'amélioration est considérable compte tenu de la prise de conscience du personnel d'Air Algérie en direction duquel un travail de sensibilisation a été accompli à la veille de la saison du grand trafic aérien. M. Talai a assuré que le processus de modernisation de la compagnie sera poursuivi sur plusieurs plans, notamment la formation et le renouvellement de la flotte. A une question sur le permis de conduire, le ministre a annoncé que le permis à points est fin prêt et sera bientôt mis en application une fois le travail de cadrage au niveau du fichier terminé.

Cette nouvelle mesure contribuera, selon Talai, à réduire sensiblement le nombre d'accidents sur les routes qui ne cessent d'augmenter d'année en année. Le ministre a, dans le même



sillage, relevé le fort taux de couverture nationale en matière d'auto-écoles, à tel point que les moniteurs proposent des permis de conduire avec promotion aux candidats. Autre mesure entrant dans le cadre de la lutte contre l'hécatombe sur les routes, il a annoncé l'introduction prochaine des mouchards ainsi que le renforcement de la surveillance du trafic routier par les radars.

S'agissant de la ligne ferroviaire Thénia (Boumerdès)-Tizi

Ouzou, l'un des chantiers visités à l'occasion, le ministre des transports a pointé du doigt les propriétaires des terres sur lesquelles le tracé du chemin de fer se trouve pour leur opposition qui est à l'origine de l'énorme retard qu'accuse ledit projet. Talai n'a pas manqué d'appeler à la sagesse et à l'implication de la société civile pour la levée de ces oppositions et permettre ainsi l'achèvement des travaux de ce tronçon ferroviaire dans

les nouveaux délais fixés pour sa livraison, à savoir juin 2016. Le ministre a insisté sur l'apport du chemin de fer pour le développement socio-économique.

Au sujet de l'autre projet inspecté à Tizi Ouzou, à savoir le téléphérique devant relier la ville des Genêts au mausolée du Sidi Beloua, le ministre a indiqué qu'il sera livré également en juin 2016.

H. M.

Examen du projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique

## Les députés dressent un constat critique sur l'Université

Les parlementaires ont dressé un constat critique sur l'enseignement supérieur et l'université en général, à l'occasion du projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Tahar Hadjar, qui a hérité d'un secteur très lourd en matière de problèmes posés, a présenté, hier, dans une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale, un projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique.

Dans son exposé, le ministre a commencé son intervention par un constat plutôt positif sur son secteur, citant quelques chiffres concernant «l'amélioration de la recherche scientifique». Dans ce cadre, le ministre a donné quelques chiffres datant de la période 2008-2012. A ce propos, il a indiqué que 744 nouveaux laboratoires de recherche ont été créés, ramenant le nombre de ces structures à plus de 1 361 laboratoires. Il a également indiqué avoir recensé 27 000 professeurs chercheurs et 3 600 thèses de doctorat. Le ministre a évoqué une amélioration de ce

qui est appelé «documentation scientifique», soulignant que l'Algérie est classée 8e mondialement.

Abordant le texte de loi, il a souligné qu'il vise à renforcer le système national de la recherche scientifique et le transfert des résultats de la recherche et des connaissances vers le monde socio-économique, en vue de conforter l'apport de la recherche scientifique dans la promotion de l'économie nationale. Dans ce cadre, il a expliqué que les thèmes des recherches scientifiques seront définis selon les besoins nationaux.

Près de 100 députés se sont inscrits sur la liste des intervenants à l'occasion du débat tenu hier sur le projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique. Les parlementaires ont dressé un constat critique sur l'enseignement supérieur et l'université en général, dont les conditions socio-économiques des chercheurs, des enseignants et des étudiants, sans oublier le phénomène de vol scientifique.

A ce propos, le député Tahar Missoum du «Rassemblement algérien» s'est attaqué au CV du

ministre qui, selon lui, n'est pas l'homme qu'il faut pour gérer le secteur de l'enseignement supérieur. Le député est revenu sur les problèmes posés par le système LMD et le non-respect d'engagement pour programmer des concours de Magister pour les étudiants issus du système classique. Il a également relevé les conditions socio-économiques des enseignants, ce qui n'encourage pas la recherche scientifique, selon lui. Le député n'a pas eu droit à deux minutes supplémentaires car le président de l'Assemblée Mohamed Ould Khelifa lui a expliqué que le sujet de débat n'est pas d'évoquer le CV de ministre.

Lyes Saadi, député FLN, a mis en exergue l'attribution des bourses à l'étranger pour les étudiants. A ce propos, il a appelé à lever le monopole sur le choix des bénéficiaires qui ne répond pas, selon lui, au critère de la sélection par compétence. Il a souligné également la problématique de la fuite des cerveaux, appelant à trouver une solution juridique pour interdire aux étudiants formés par l'argent de l'Etat de rentrer au pays. Il a souligné le problème des choix des directeurs au niveau des wilayas

qui, selon lui, se fait sur base de considérations partisans.

Pour sa part, Amira Selim, députée RND, représentante de la communauté algérienne pour la région 3, a posé le problème relatif aux normes adaptées pour l'évaluation des diplômes obtenus à l'étranger.

Il est à noter que le projet de loi comporte 60 articles, propose selon la mise en place de mécanismes pour choisir les programmes nationaux prioritaires de recherche qui offrent la possibilité à tous les départements ministériels de proposer les domaines et les volets de recherche à travers la mise en place de comités sectoriels.

Les initiateurs de ce texte misent sur la promotion de la valorisation économique de l'activité de recherche scientifique et de développement technologique, étant la phase ultime du transfert des produits et du savoir des espaces de recherche vers le monde économique.

Dans ce cadre, la commission parlementaire propose un financement de l'Etat aux travaux de recherche scientifique sans se priver d'autres financements.

Nacera Chennafi

### LA QUESTION DU JOUR

## L'offensive imminente de la coalition sur Sanaa

Suite de la page une

Ce qui sur le moment a converti le président yéménite à l'idée de solution négociée, ce ne sont pas les arguments de l'émissaire onusien en sa faveur, mais ce tir en forme de coup de semonce qui pour être unique n'en a pas moins causé la mort de plusieurs dizaines de soldats dans les rangs de la coalition. Il faut croire que celle-ci a eu besoin après cela d'un temps de réflexion pour, d'une part, comprendre ce qui exactement lui a valu ce grave revers, et de l'autre, bien mesurer dans quoi elle s'engage si elle poursuit sur sa lancée. Pour que le président yéménite n'ait eu besoin que de quelques heures pour faire volte-face, il faut que les renseignements dûment vérifiés sur le système de défense ennemi n'aient pas dissuadé la coalition d'agir selon sa première idée, c'est-à-dire prendre d'assaut Sanaa. Les jours, si ce n'est les heures qui viennent, nous diront si elle a vu juste ou si au contraire elle n'a pas commis l'erreur qui en général ne pardonne pas consistant à sous-estimer les forces de l'adversaire. Rien n'empêche en attendant d'anticiper l'une ou l'autre possibilité, sur la base évidemment du cours pris jusque-là par les événements. Que l'assaut sur Sanaa ne soit pas une promenade de santé, en dépit du déséquilibre des forces en présence, on peut le supposer sans grand risque d'erreur. La raison principale en est que cette guerre, pas plus que celle qui se déroule en Syrie et même en Irak, est une guerre régionale dans son essence. C'est dans ce contexte qu'elle a commencé et qu'elle s'achèvera selon toute probabilité. La conquête de Sanaa n'est pas tributaire du seul cours de la guerre au Yémen mais de celles qui se déroulent ailleurs dans la région, et en tout premier lieu du conflit syrien. C'est cela qui fait douter d'un succès rapide de la coalition dans Sanaa en dépit de sa supériorité militaire évidente. L'hypothèse d'un tir de barrage de missiles comme celui dont elle a déjà fait les frais et qui a poussé le président Hadi à accepter le dialogue avant de se rétracter semble de loin la plus forte.

M. H.

Sécurité sociale

# La majorité des non-salariés non déclarés à la Casnos

■ Selon le ministère du Travail, un tiers seulement des quelque trois millions des non-salariés activant en Algérie est déclaré à la Casnos (Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés).

Par Louiza A. R.

S'exprimant à l'occasion d'une journée d'étude sur «la sécurité sociale des non-salariés» réunissant les cadres de la Casnos, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité nationale, Mohamed El Ghazi, a déploré le fait qu'en dépit du «grand développement» enregistré par cette caisse depuis son retour en 1995, seul un tiers du potentiel des non-salariés estimé à près de 3 millions, est cotisant. Cette proportion, a-t-il relevé, n'inclut pas les personnes exerçant dans l'informel, imputant cet état de fait à la «faible attractivité» des prestations de retraite, à la qualité de la communication et au mode organisationnel en vigueur par le passé. Selon les explications du directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnoss), Acheuk-Youcef Ahmed Fouad Chawki, a indiqué qu'à Alger seuls 600 000 sur les 3 millions de travailleurs non-salariés s'acquittent régulièrement de leurs cotisations.

Pour y remédier, les pouvoirs publics ont initié des mesures réglementaires et procédurales visant à améliorer les performances de gestion des différentes activités de la Caisse dont le rôle est appelé à être plus important dans un contexte marqué par une hausse des travailleurs non-salariés, a-t-il poursuivi. La première mesure engagée consiste en la refonte du



décret 85-35 du 5 février 1985 inhérent à la sécurité sociale, de sorte à assurer davantage d'options aux non-salariés quant au choix de l'assiette de cotisation, a clarifié M. El Ghazi.

L'amendement en question prévoit également de porter le montant maximal de la cotisation de 8 à 20 fois le Salaire national minimum garanti (SNMG) pour avoir une meilleure retraite, a-t-il détaillé. La seconde disposition a été «l'exonération totale» des majorations et pénalités de

retard ainsi que l'octroi d'échéanciers de paiement pour les non-salariés débiteurs, laquelle disposition est prévue dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2015. La dernière mesure est liée à la «refonte d'une organisation centralisée en faveur d'une autre déconcentrée et plus proche des préoccupations des assurés sociaux», a-t-il ajouté, assurant que le nouvel organigramme vise notamment une «meilleure proximité» pour le citoyen.

Autant de mesures qui devront conduire essentiellement à une hausse des seuils des montants des prestations,

en particulier celui de la retraite qui équivaudra à celui assuré par la Caisse nationale d'assurance sociale (Cnas), a explicité le ministre. L'autre impact attendu consiste en un «meilleur cadre» de lutte contre la fraude de déclaration et/ou de paiement de cotisation, de même qu'une évolution du bénéfice des prestations, a-t-il également cité.

Allant dans le même sens, le directeur général de la Casnos, le D' Acheuk Youcef Chawki a mis en avant la nécessité d'être «plus offensif» en allant à la recherche du potentiel «important» que représentent les non-salariés, le meilleur argument

étant de leur expliquer les multiples avantages générés par l'acte de cotiser.

Les «cadeaux» qu'offrent les pouvoirs publics en matière de charges sociales aux investisseurs pour la création d'emplois, ne feront qu'aggraver le phénomène de la non-déclaration des salariés à la sécurité sociale et ne seront qu'un chèque en blanc qui aggravera l'évasion sociale.

Pour les salariés non déclarés, c'est le nonaccès à l'assurance maladie, aux soins et à la retraite, et autant de manques à gagner pour ceux qui ont une famille.

L. A. R./ APS

Casbah d'Alger

## Des espaces de vente permanents pour les artisans

DES ESPACES d'exposition et de vente des produits artisanaux seront ouverts de façon permanente au profit des artisans dans La Casbah d'Alger, a indiqué lundi la ministre déléguée chargée de l'Artisanat, Aïcha Tagabou. «Nous nous sommes mis d'accord avec l'APC de La Casbah afin qu'il y ait des espaces d'exposition et de vente permanents au profit des artisans de La Casbah», a souligné M<sup>me</sup> Tagabou qui a rendu visite aux artisans de la vieille médina d'Alger. La difficulté de la commercialisation de leurs produits est en effet une des préoccupations soulevées par les artisans à la ministre, qui a discuté avec des dinandiers et sculpteurs sur bois, qui restent attachés à leurs ateliers de la vieille médina. Les artisans de La Casbah ont également soulevé le problème de l'indisponibilité de la matière première, qui est «prise en considération au niveau de la Chambre de l'artisanat et des métiers», a assuré M<sup>me</sup> Tagabou. Les venelles de la vieille médina d'Alger sont toujours le lieu de prédilection de petits ateliers et boutiques d'artisans versés, de père en fils, dans certains métiers dont la bijouterie, la dinanderie, la poterie ou la menuiserie. Mais, selon M<sup>me</sup> Tagabou, 88 artisans de La Casbah seulement sont inscrits à la Chambre de l'artisanat et des métiers. La ministre a reconnu que «les questions d'héritage non encore réglées empêchent des artisans de La Casbah de s'inscrire et d'obtenir une carte professionnelle, qui leur ouvre les portes du marché de la matière première et leur permet d'accéder aux différents avantages offerts par les pouvoirs publics». Pour trouver une solution à ce problème, M<sup>me</sup> Tagabou a annoncé qu'une dérogation sera donnée par le ministère aux artisans de La Casbah d'Alger afin qu'ils puissent s'inscrire à la Chambre de l'artisanat.

G. H.

Béjaïa

## Installation d'une commission de wilaya sur «l'aménagement»

Le wali de Béjaïa a décidé d'installer une commission sur l'aménagement qu'il compte présider lui-même. Cela a été décidé lors d'une séance de travail qu'il a présidée hier à la salle des réunions de l'APC de Yema Gouraya. Une séance à laquelle ont pris part des directeurs de son exécutif, les élus locaux de l'APC de Béjaïa à leur tête le maire et le chef de daïra, etc. Le wali a exhorté les autorités locales à associer, dorénavant, les spécialistes en la matière, notamment les associations, architectes et les acteurs concernés pour éviter les malentendus et autres oppositions et améliorer la qualité des ouvrages, etc. Il a souligné lors de cette rencontre que «le retard accusé dans le développement

(retard dans la réalisation des projets) de la wilaya est dû au manque d'efficacité de l'administration», autrement dit, «le manque d'efficacité dans la gestion», selon radio Soummam. Il y a lieu de noter que plusieurs directeurs de wilaya ont présenté hier des comptes rendus sur les projets engagés dans leurs secteurs. Pour sa part, le maire de Béjaïa a décliné les projets inscrits, ceux lancés et ceux en cours ou en attente ou encore en souffrance. Il a indiqué que la commune dispose pour 2015 d'un budget de 416 milliards de centimes. Le premier responsable de la wilaya a promis de prendre des mesures radicales pour changer le cours des choses à Béjaïa. Il n'a pas manqué non plus de critiquer les

promoteurs immobiliers qui ne respectent pas certains aspects architecturaux et les normes environnementales, etc. Il a cité le cas des bâtisses construites illicitement à Saket, et qui défigurent la nature, etc. Il y a lieu de noter que le wali a effectué hier une visite à Oued-Ghir où il a inspecté le site devant accueillir les programmes de logements sociaux ADDL, LPL, etc. confiés aux groupements d'entreprises algéro-turcs. Le chef de l'exécutif a inspecté plusieurs projets dont le nouveau siège de l'APC dont les travaux sont toujours bloqués à cause d'une ligne électrique. Il a estimé que «la commune de Oued-Ghir est le prolongement de la ville de Béjaïa».

H. Cherfa

Recul des prix à l'importation à juin 2015

# Le ministère du Commerce somme les opérateurs de baisser les prix

■ Les prix moyens des produits alimentaires et agroalimentaires importés ont continué, dans l'ensemble, à reculer durant les six premiers mois de 2015 par rapport à la même période de 2014, mais sans que cette baisse ne soit répercutée sur le marché, alors que le ministère du Commerce vient de sommer les opérateurs de baisser les prix.

Par Ahmed O.

Les prix d'achat des matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire, exceptés ceux du blé dur (+26%) et de quelques huiles alimentaires brutes (entre +16% et 80%), ont reculé, fin juin, à un rythme comparable à celui de fin mai, indique une note d'analyse du ministère du Commerce relative aux importations de certains produits alimentaires, agroalimentaires et du ciment. Dans cette catégorie de produits, les prix à l'importation ont reculé de 42% pour la poudre de lait, de 19% pour le maïs, de 15% pour le blé tendre et de 6% pour les sucres roux. Les prix moyens de produits de large consommation ont également marqué des baisses. Cette diminution concerne principalement le riz (-44%), le lait infantile (-23%), le sucre blanc (-17%), le triple concentré de tomate (-6%) et les pâtes alimentaires et couscous (-2%). Dans ce groupe de produits, la progression touche les prix des cafés non torréfiés (3%), du thé (8%), du concentré et du double concentré de tomate (9% et 35% respectivement). Côté légumes secs, les prix moyens des lentilles ont par contre sensiblement augmenté (32%) contrairement à



ceux des haricots secs qui ont diminué de 31%. Pour ce qui est des viandes, les évolutions sont contrastées: les prix des viandes bovines réfrigérées ont reculé de 5% et ceux des poissons congelés de 34% alors que ceux des viandes bovines congelées et ceux des crustacés congelés ont augmenté de 12 et 24% respectivement. Outre les produits alimentaires, les prix à l'importation du ciment ont enregistré une baisse oscillant entre 3 et 9%. A rappeler que les importations réalisées à la fin des six premiers mois de l'année en cours ont atteint environ 27 milliards de dollars en baisse de 3 milliards

de dollars (-10%) par rapport à la même période de l'année 2014. La facture du groupe des biens alimentaires qui représente près de 19% du total des importations avec 5,1 milliards de dollars, a baissé de 727 millions de dollars (-12,4%). La note d'analyse du ministère du Commerce indique également la répartition détaillée des importations par opérateur économique pour les produits alimentaires de large consommation et le ciment. De janvier à juin 2015, les deux offices de régulation, l'Office national interprofessionnel de lait (Onil) et l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic), ont

dominé les importations de poudre de lait (53%) et des blés (95%) respectivement.

## Les opérateurs sommés de répercuter la baisse sur le marché interne

Dimanche, le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, a sommé les opérateurs de répercuter la baisse des prix de produits achetés à l'international sur le marché interne en les avertissant d'une application rigoureuse de la loi en cas d'infraction. «Il faut que nous revenions sur une certaine orthodoxie où il y a des règles. Le fait de ne pas

répercuter la chute des cours est une infraction», a averti le ministre lors d'une réunion avec les services des Douanes.

Le ministre a fait savoir qu'il avait demandé à ses services de saisir les opérateurs concernés afin de répercuter les baisses sur les ventes à l'intérieur. «Comme ils avaient (les opérateurs) attiré notre attention sur les hausses, aujourd'hui c'est à nous d'attirer leur attention sur les baisses, ils ne sont pas nombreux ils sont presque en monopole», a-t-il dit. Quand les prix baissent «il reste à nous qu'on sache dans quelles proportions cette baisse doit toucher les prix intérieurs. Nous allons travailler là-dessus», a indiqué M. Belaïb. «Dorénavant nous allons nous organiser pour que les services de contrôle interviennent dans ce sens. Cette infraction consacrée par la loi de la concurrence s'est accentuée ces dernières années», a expliqué à l'APS le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, Abdelaziz Ait Abderrahmane. «C'est une nouvelle mission qui s'offre au ministère pour aller vers le contrôle de ces opérateurs afin de les obliger à baisser les prix quand ils importent des produits ayant subi des baisses», a-t-il indiqué.

A.O./ APS

## Fichier national des fraudeurs

# Un arrêté interministériel établira une liste des infractions graves

Un arrêté interministériel établissant une liste commune des infractions graves à inscrire au fichier national des fraudeurs doit être promulgué prochainement, a annoncé l'administration fiscale. Cet arrêté, qui concerne le ministère du Commerce, celui de la Justice, la Banque d'Algérie, la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des Douanes (DGD) va «définir une liste commune des infractions graves à inscrire au fichier national des fraudeurs selon la législation régissant chacune de ces parties», a indiqué le directeur de l'informatique et de la documentation fiscale (DIDF) Yahia Oukssal. «Nous attendons juste les conclusions du ministère de la Justice pour finaliser l'arrêté», a-t-il précisé lors d'une réunion de concertations entre les cadres du ministère du Commerce et ceux de l'administration fiscale, en présence du ministre du Commerce Bakhti Belaïb et du directeur général des impôts Abderrahmane Raouia. Grâce à ce texte, le contribuable classé sur le fichier national des fraudeurs (FNF) sera informé sur les

motifs de son inscription et sur les conséquences qui s'en suivront, selon le même responsable. «Nous (DGI) recevons en permanence des coups de fil de contribuables inscrits au FNF et qui s'interrogent sur les raisons de cette inscription», a confié M. Raouia. «C'est facile de classer quelqu'un comme fraudeur mais il faut faire très attention car ça engendre des conséquences lourdes pour le contribuable», a averti pour sa part M. Belaïb selon qui, certaines inscriptions sur ce fichier «se font parfois de manière injuste». Plus de 38 700 contrevenants ont été inscrits au FNF durant le premier semestre 2015 pour diverses infractions nuisant aux pratiques commerciales légitimes. 93% de ces contrevenants (36 230) sont des sociétés qui ont fait l'objet d'une inscription automatique pour non-dépôt légal de leurs comptes sociaux pour l'exercice 2013. Le ministre juge, à ce titre, «injuste» de classer le non-dépôt à temps des comptes sociaux comme infraction grave au point qu'elles méritent l'inscription au FNF. Une sanction pécuniaire

aurait suffi, propose-t-il. Lors de la réunion, les cadres du Commerce ont relevé des insuffisances constatées en matière de gestion du FNF dont notamment l'accès aux données du fichier, géré par la DGI. L'accent a été également mis sur la redynamisation des brigades mixtes entre le ministère du Commerce, la DGI et la DGD (Direction générale des Douanes), dont le travail reste «en deçà des attentes des pouvoirs publics», selon M. Raouia. «La confusion règne sur les missions de ces brigades qui n'hésitent pas, par exemple, à procéder à des redressements pour des sommes faramineuses alors que ça ne relève même pas de leurs prérogatives», s'est indigné le premier responsable de l'administration fiscale en ajoutant que ces missions «seront prochainement encadrées par un nouveau texte». L'insuffisance «flagrante» en matière de formation chez les cadres des deux administrations (Commerce et Impôts) a été par ailleurs évoquée.

Souad L.

## Ghardaïa

# Mobilis accompagne le mouvement associatif

Mobilis poursuit son élan de solidarité et son programme d'accompagnement du mouvement associatif à travers toutes les wilayas du pays, en prenant ses quartiers ce dimanche 13 septembre 2015 à la wilaya de Ghardaïa. Saïssant de la visite officielle de M<sup>me</sup> Houada-Imane Faroune, ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication qui coïnci-

de avec la rentrée scolaire, accompagnée par le P-DG de Mobilis, Saïd Damma, il a été procédé lors d'une cérémonie solennelle, à la signature de conventions de mécénat et de parrainage d'une dizaine d'associations à caractère social, culturel et sportif, en leur apportant un soutien financier pour la réalisation de divers projets. Fidèle à ses engagements et à ses actions sociales de solidari-

té, Mobilis a fait don de plus de 1 000 kits scolaires au profit des enfants démunis de la wilaya, à l'occasion de la rentrée scolaire 2015-2016. Cette action de mécénat a été rehaussée également par la présence de grandes figures du sport national, à commencer par Yazid Mensouri ex-joueur de l'équipe nationale de football, actuellement manager général des Verts, l'athlétisme aussi est

représenté par le triple champion d'Afrique du décaathlon et détenteur du record africain de la discipline Larbi Bouraada, tous deux ambassadeurs de la marque Mobilis, qui ont partagé un moment avec les citoyens de Ghardaïa au niveau des agences Mobilis, ainsi qu'avec les enfants et les représentants des associations bénéficiaires de soutien de Mobilis, lors de la cérémonie de signature des

contrats. Pour rappel, plusieurs wilayas, dont Tindouf, Illizi, Béchar, Djelfa, Tipaza et Béjaïa, ont déjà bénéficié du programme d'accompagnement des associations, lancé par Mobilis depuis déjà deux ans. Un programme qui vise à soutenir les jeunes, le sport, la culture ainsi que toute action de mécénat qui permet à des besoins spécifiques à certaines tranches de la société. **Communiqué**

## Tamanrasset

# Développement de l'aquaculture intégrée à l'agriculture

■ Un programme de développement et d'intégration de l'aquaculture dans les activités agricoles sera lancé dans la wilaya de Tamanrasset, au titre d'une convention-cadre signée avec certains organismes, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles.

Par Lamine D./APS

Signée par le secteur agricole et le centre universitaire Hadj-Moussa-Akhamoukh de Tamanrasset, le Centre national de recherches et de développement de la pêche et de l'aquaculture et l'Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral, cette convention vise l'implication des principaux acteurs dans le développement de l'élevage de poissons en eau douce, intégré dans les activités agricoles, a précisé le directeur des services agricoles. Mohamed Midoune a précisé, qu'à ce titre, une équipe d'aquaculteurs effectue actuellement des visites de terrain à travers les régions de l'Ahaggar, In-Guezzam et Tidikelt, en vue d'identifier les zones agricoles ou pourraient développer l'activité aquacole dans les bassins d'irrigation. Le programme de développement de la filière aquacole en régions sahariennes prévoit aussi l'organisation de sessions de formation des agriculteurs dans ce domaine, notamment les propriétaires de zones favorables au dévelop-



pement de l'aquaculture, en vue de les soutenir à travers les différents mécanismes de soutien à l'emploi, a-t-il ajouté. Selon le même responsable, cette convention-cadre permettra la promotion des activités aquacoles dans les bassins d'irrigation agricole, à la lumière des résultats «encourageants» obtenus des premières expériences d'ensemencement d'alevins des espèces de poisson-chat et du Tilapia du Nil, dans des zones proches d'In-Salah.

La région d'In-Salah a recensé plus de 50 agriculteurs ayant opté pour l'expérience d'intégration des cultures aquacoles dans

les bassins agricoles, a fait savoir le directeur de la chambre inter-wilayas de la pêche et de l'aquaculture (Ouargla), Faouzi Habita.

Cette région se caractérise par une présence d'algues microscopiques favorables à l'élevage de poissons, et mise sur une contribution du laboratoire de biologie du centre universitaire de Tamanrasset pour développer la recherche scientifique dans le domaine, à travers des programmes d'études pratiques liées à l'aquaculture en milieu saharien, notamment l'élevage du poisson-chat et du Tilapia du Nil, estime, pour sa

part, le chercheur Khaled Benhasnet.

Il est attendu du développement de cette filière dans le Grand Sud une contribution à la diversification des produits agricoles, à travers une meilleure exploitation des bassins d'irrigation où serait intégrée l'activité aquacole, a-t-il soutenu. Plusieurs expériences d'élevage de poisson d'eau douce ont été menées avec succès dans différentes wilayas du Sud, à l'instar d'Adrar, Tindouf, Béchar et Ouargla. L'expérience est également projetée dans les régions de Djanet et d'Illizi, assure-t-on.

L. D./APS

## Aïn Témouchent

## 425 postes pour 12 nouvelles spécialités de courte durée

Plus de 425 postes de formation seront fournis par les douze nouvelles spécialités de courte durée par la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya d'Aïn Témouchent au titre de la rentrée de septembre, a-t-on appris hier auprès de cette direction. Ces nouvelles formations qualifiantes qui répondent concrètement aux besoins du marché de l'emploi, ne dépassent pas les trois mois et seront sanctionnées par des diplômes de capacité, a-t-on indiqué en marge de l'ouverture de portes ouvertes sur le secteur (13 au 17

septembre). Elles concernent, principalement, les secteurs du bâtiment et des travaux publics et celui de l'agriculture, a-t-on ajouté. Ainsi, le centre de formation d'Aïn Larbâa prend de plus en plus de vocations agricoles telles celles d'ouvrier agricole, d'éleveur avicole, d'éleveur de cheptels, de technicien chimiste et d'agent de transport apicole. Wilaya à vocation agricole, Aïn Témouchent pourra compter sur une main-d'œuvre spécialisée, a-t-on souligné.

D'autres centres proposent des formations en coffrage ferrailage et électricité bâtiment (El

Malah), manœuvre ou aide maçon et conducteur d'engin, pour répondre à la demande des entreprises de construction, technicien en mécatronique et froid (Aïn Témouchent).

Cette nouvelle rentrée propose au total 5 739 postes, tous modes de formation confondus, dont 2 255 pour le résidentiel contre 4 076 postes pour la rentrée de février dernier et 4 720 pour celle de septembre 2014, a-t-on rappelé. Les inscriptions, qui ont débuté le 14 juin écoulé, seront clôturées le 17 septembre 2015, alors que la rentrée officielle est programmée pour le 27

septembre. Cette opération est accompagnée de campagnes de sensibilisation en direction des jeunes au niveau des établissements scolaires et des communes.

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels espère dépasser le nombre d'inscrits à la rentrée de février 2015 où pas moins de 3 350 ont été enregistrés au niveau de l'institut national, des 10 centres et deux annexes de formation professionnelle.

A.M./Agences

## Guelma

## Amélioration attendue de la fourniture électrique

L'entrée en exploitation d'un transformateur électrique dans la commune de Beni-Mezline (Guelma) «permettra d'améliorer l'alimentation électrique dans 15 communes» de cette wilaya, a-t-on indiqué, hier, à la Société de distribution de l'électricité et du gaz-Est (SDE). Ce nouvel équipement électrique d'une puissance de 120 mégavoltampères (MVA), raccordé aux stations principales de production électrique de Fkirina

(Oum El Bouaghi) et de Chaffia (El Tarf), contribuera à mettre fin au problème des coupures électriques et répondra sur le long terme aux besoins des populations de la wilaya de Guelma et des wilayas limitrophes, a précisé M<sup>e</sup> Rima Madaoui, responsable de la communication et de l'information à la SDE. Le taux d'avancement des travaux de réalisation de ce poste, confié à une entreprise portugaise, a dépassé les 60% et sera récep-

tionné dans «les premiers mois de l'année 2016», a ajouté la même source, soulignant que les localités de Bouchehouf, Hammam N'bails, Boumahra-Ahmed, Djeballah-Khemissi, Nechmaya et Bouhachana figurent parmi les 15 communes comptant 200 000 âmes qui bénéficieront de cette opération.

Le nouveau transformateur électrique assurera également le raccordement de la ville de Guelma au moyen de deux

lignes qui seront utilisées en cas de perturbation de l'alimentation électrique et permettra de répondre aux besoins de plusieurs infrastructures industrielles de la wilaya, notamment les stations de pompage destinées à l'irrigation agricole, relevant de l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID), a-t-on également signalé.

Farid K.

## Biskra

## Une récolte de dattes prévisionnelles record

UNE RÉCOLTE prévisionnelle «record» de 4,1 millions de quintaux de dattes, toutes variétés confondues, est attendue au terme de la campagne agricole en cours, a indiqué hier à l'APS le directeur des services agricoles, Aissa Derbal. Les prévisions détaillées de cette campagne donnent 2,6 millions de quintaux pour la datte de qualité supérieure, la célèbre variété Deglet Nour, et quelque 1,5 million de quintaux pour les autres types de dattes comme le Ghars et la Degla Beida (datte blanche), a précisé le même responsable. Il est également attendu, cette année, une datte de «très grande qualité» à la faveur du respect de l'itinéraire technique et du programme «étudié» mis en œuvre en matière de prévention contre les «risques de parasites et climatiques», a souligné M. Derbal. La direction des services agricoles a coordonné l'action de prévention, avec les professionnels et la station de protection de végétaux, c'est ainsi que 1,014 million de palmiers ont été traités contre le boufaroua et le ver de la datte. La direction des services agricoles recense 4,2 millions de palmiers dont 3 millions de la variété Deglet Nour. Les arbres sont répartis sur les oasis de Tolga, Laghrou, Bordj Ben Azzou, Foughala, Lioua, Sidi Okba et, avec une densité moindre, de Djemora, de Branis, de Loulaya et d'El Kantara. La cueillette sera lancée progressivement à travers la wilaya, «dès cette semaine» pour les variétés dites «tendres» et au début du mois d'octobre pour les variétés dites «dures», a encore fait savoir la même source. Pour rappel, la campagne précédente (2014-2015) s'était soldée par une récolte de 3,7 millions de quintaux, toutes variétés confondues.

## Annaba

## Une convention pour la formation des gérants de micro-entreprises

UNE CONVENTION portant sur la formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) des gérants 12 micro-entreprises a été signée hier à Annaba, a-t-on constaté. Selon les termes de cette convention signée entre la direction opérationnelle d'Algérie Télécom et l'antenne locale de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), les opérateurs concernés bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement durant 45 jours, a-t-on précisé lors de la cérémonie de signature organisée au siège de la direction d'Algérie Télécom en présence de cadres de l'antenne locale de l'Ansej. Ces jeunes promoteurs bénéficieront de plans de travail dans le domaine de la sous-traitance, des travaux de raccordement et de la prise en charge des études de réseaux urbains, a-t-on précisé lors de la cérémonie. Les petites entreprises activant dans le créneau des TIC ont bénéficié depuis 2014, dans le cadre de la sous-traitance, de 118 projets liés aux activités d'entretien.

R.R.



## Conflit en Libye

# L'Algérie réitère son appel à former un gouvernement d'union nationale

■ Le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel, a réitéré au Caire l'appel de l'Algérie à toutes les parties en Libye à «trouver une solution consensuelle devant accélérer la formation d'un gouvernement d'union nationale légitime».

Par Souhila K./Agences

«L'Algérie appelle tous les frères libyens à trouver une solution consensuelle devant accélérer le processus de formation d'un gouvernement d'union nationale légitime qui sera chargé de diriger la transition et de construire des institutions constitutionnelles à même de s'imposer, de maîtriser la situation sécuritaire dans ce pays et de faire face aux groupes terroristes», a souligné M. Messahel dans son allocution à la 144<sup>e</sup> session du conseil des ministres de la Ligue arabe. M. Messahel a estimé que «la détérioration de la situation sécuritaire en Libye a ses retombées sur toute la région, d'où la nécessité, a-t-il dit, pour la Ligue arabe et la communauté internationale de parrainer le dialogue entre les belligérants et de soutenir les efforts du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Bernardino Leon, en faveur d'une solution consensuelle devant préserver l'intégrité territoriale de la Libye et l'unité des Libyens».

Concernant la Syrie, M. Messahel a rappelé que «la situation sécuritaire et humanitaire se détériore de plus en plus», soulignant la nécessité d'«agir en urgence pour sauver le peuple syrien de la spirale de la violence et de la destruction et d'œuvrer sérieusement à la recherche d'une solution politique et pacifique à la crise». Il a soutenu dans le même contexte que «face à ces tensions aux conséquences dangereuse sur la Syrie et sur toute la région, nous souhaitons que le plan de paix de l'ONU, soutenu par la résolution du Conseil de sécurité du 17 août 2015, serait à même de trouver une issue à cette crise à travers la solution politique et pacifique». M. Messahel a appelé l'envoyé spécial de l'ONU pour la

Syrie, Staffan de Mistura, à «redoubler les efforts avec les belligérants et les parties prenantes à la crise syrienne dans le cadre du respect de la souveraineté de ce pays, de la volonté et des aspirations de son peuple à la paix, à la démocratie et au développement, loin de toute ingérence étrangère ou d'options militaires destructrices». Pour ce qui est de la situation au Yémen, M. Messahel a réitéré «le soutien de l'Algérie à l'initiative onusienne pour la reprise du dialogue dont la tenue est prévue dans les jours qui viennent à Genève, avec pour objectif de trouver un cadre politique dans le cadre du dialogue national et des décisions y afférentes du Conseil de sécurité, devant préserver l'intégrité territoriale du Yémen et l'unité de son peuple loin de la division et de la guerre civile aux conséquences néfastes». Concernant la question palestinienne, M. Messahel a relevé «l'aspiration du peuple palestinien à une action arabe devant soutenir ses positions et défendre ses droits légitimes dans un contexte où la souffrance du peuple palestinien face à des pratiques sans précédent des forces de l'occupation, est offusquée par les événements que connaît la région». Il a souligné, dans le même contexte, que la communauté arabe est appelée à soutenir la revendication palestinienne quant à une protection de la part de la communauté internationale et de



Ph. : D. R.

mettre Israël devant ses responsabilités face aux pratiques des groupes de colons israéliens contre les Palestiniens ainsi que «la nécessité de se concentrer pour présenter au Conseil de sécurité un projet de décision condamnant ces pratiques et inscrivant leurs auteurs dans les listes des organisations terroristes». M. Messahel a rappelé, par ailleurs, que l'Algérie qui a

«honoré tous ses engagements, lance à nouveau son appel aux pays arabes et à la communauté internationale pour assurer leur soutien matériel afin d'aider les Palestiniens à faire face à la grave situation humanitaire et sociale qu'ils endurent». Le ministre a félicité à cette occasion le peuple palestinien et sa direction «pour ses récents acquis diplomatiques dont le

déploiement du drapeau palestinien à l'ONU».

Il a évoqué également la question de la migration, estimant qu'«une solution à ce phénomène qui se nourrit de sa relation avec le crime transfrontalier et le trafic d'armes et de drogue, passe par la conjugaison des efforts afin d'encourager les solutions politiques et de garantir une vie digne».

S.K./Agences

## Les parties libyennes s'approchent d'un accord

Les parties libyennes au dialogue pour un règlement politique en Libye s'approchaient dimanche d'un accord, qui sera entériné par les deux Parlements et gouvernements qui se disputent le pouvoir, a annoncé le représentant spécial et chef de mission d'appui de l'ONU en Libye (Unsmil), Bernardino Leon. «... Nous avons trouvé ce que nous considérons être un consensus sur

les principaux éléments d'un accord politique pour mettre fin au conflit en Libye», a notamment déclaré, M. Leon, cité par des médias. La Libye est, depuis l'assassinat en 2011 de Mouammar Kadhafi, livrée aux milices et compte deux Parlements et deux gouvernements qui se disputent le pouvoir, l'un basé à Tripoli et l'autre à Tobrouk (est), ce dernier étant le seul reconnu par la communauté

internationale. Le dialogue interlibyen, a estimé l'émissaire de l'ONU, a atteint une étape cruciale, surtout que les négociateurs libyens se sont entendus sur «huit des neuf points de divergence». M. Leon a, dans ce contexte, exprimé son souhait de voir totalement adhérer toutes les parties libyennes aux documents proposés aux débats.

S.K.

## Tunisie

### Le gouvernement examine la possibilité de lever l'état d'urgence

Le gouvernement examine, actuellement, la possibilité de lever l'état d'urgence «en raison de l'amélioration de la situation sécuritaire», a indiqué, dimanche, le Chef du gouvernement Habib Essid, qui présidait la conférence périodique des gouvernements, en présence de plusieurs ministres.

L'objectif de l'état d'urgence, qui se poursuit jusqu'au 2 octobre prochain, est de «faciliter les interventions des forces de sécurité et de l'armée dans la lutte contre le terrorisme», a expliqué le Chef du gouvernement, évoquant les menaces signalées par les renseignements. S'adressant aux gouvernements, M. Essid a insisté pour développer le travail sur ter-

rain et renforcer les contacts avec les parties politiques, les composantes de la société civile et les organisations nationales dans les régions. Il a aussi appelé les gouvernements à œuvrer en vue de finaliser les projets de développement dans les régions et intervenir auprès des départements ministériels concernés pour lever toutes entraves. Il s'agit aussi de s'impliquer davantage dans l'élaboration du plan de développement 2016-2020, avec la participation de toutes les parties concernées, et de prendre en compte les spécificités des régions dans les plans de développement régionaux. «Le nouveau plan de développement vise à réaliser les objectifs de révolution, parti-

culièrement le développement et l'équilibre régional en tenant compte des critères de discrimination positive en faveur des régions à l'intérieur du pays», a encore dit le Chef du gouvernement. Passant en revue la situation politique dans le pays, M. Essid a évoqué la polémique qui a marqué les débats concernant le projet de loi sur la réconciliation économique. «Ce projet vise à trouver des solutions aux problèmes et aux dossiers en suspens qui entravent l'économie nationale», a-t-il dit, rappelant qu'il s'agit d'une initiative présidentielle proposée au débat.

Le gouvernement est appelé à traiter plusieurs dossiers politiques importants relatifs à la mise en œuvre de la

Constitution, a-t-il dit, citant la création des instances constitutionnelles, des institutions de la deuxième République, la consécration de la décentralisation et l'organisation des élections municipales. Au plan régional, Essid a noté qu'un accord a été conclu avec l'UGTT et l'UTICA pour instaurer une paix sociale de deux ans, pour encourager les investisseurs, tunisiens et étrangers, à créer des projets en Tunisie. «Le pays traverse une étape économique difficile», a encore noté le Chef du gouvernement, exprimant le souhait de voir le pays surmonter cette situation avec l'amélioration de la situation sécuritaire et sociale.

R.M.

Jérusalem

# Nouvelles violences sur l'esplanade des Mosquées

■ Des heurts ont opposé hier pour le deuxième jour consécutif Palestiniens et policiers israéliens sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, après le début du nouvel an hébraïque qui voit les juifs affluer vers le troisième lieu saint de l'Islam.

Par Ali O.

Sur l'esplanade même, les violences ont éclaté lorsque les policiers ont essuyé des jets de pierres de la part de jeunes musulmans masqués, a rapporté la police. Quelques dizaines de jeunes, selon des témoins, avaient passé la nuit dans la mosquée al-Aqsa, avec l'intention apparente de protéger l'esplanade contre le risque que les juifs attendus en matinée ne violent l'interdiction de prier sur les lieux et ne commettent un sacrilège. Les violences se sont propagées aux ruelles de la Vieille ville. Les policiers ont dispersé à coups de matraque et de grenades assourdissantes des groupes de quelques dizaines de manifestants, dont beaucoup de femmes âgées se proclamant «mourabitate» («sentinelles» en arabe) scandant «Dieu est le plus grand» et insultant les policiers, a

constaté un journaliste de l'AFP. Les policiers ont une nouvelle fois frappé des journalistes, parmi lesquels deux photographes de l'AFP. Un policier a poursuivi l'un d'entre eux et l'a fait tomber en le frappant violemment de sa matraque dans le dos et les jambes. Neuf personnes ont été arrêtées dans la matinée, selon la police. L'ultra-sensible esplanade des Mosquées (Mont du Temple pour les juifs) et ses alentours avaient déjà été le théâtre de violences dimanche, avant le début dans la soirée des fêtes du nouvel an juif. L'approche de ces festivités a ravivé les tensions constantes provoquées par les revendications de certains juifs sur l'esplanade et la crainte chez les musulmans, nourrie par les mises en garde alarmistes et les rumeurs véhiculées sur les réseaux sociaux, que le gouvernement israélien n'accède à ces revendications. Malgré les vio-



PH. A. D. R.

lences, 650 juifs et touristes, bien plus qu'à l'ordinaire, ont effectué la visite dimanche et 500 hier, selon la police. L'esplanade des Mosquées est aussi révéérée par les juifs comme le mont du Temple, lieu où se dressait le second Temple détruit par les Romains, dont l'unique vestige, le mur des Lamentations, est situé en contrebas. L'esplanade, située à Jérusalem-Est, partie palestinienne de Jérusalem occupée et annexée par Israël, est régie par des règles tacites (appelées statu quo) qui autorisent les juifs à visi-

ter les lieux à certaines heures, mais pas à y prier. Des juifs radicaux militent cependant pour pouvoir y prier et certains rêvent d'y construire le troisième Temple. Les inquiétudes musulmanes ont été récemment ravivées par des rumeurs persistantes sur un plan de partage de l'esplanade. Ces craintes sont renforcées par des visites comme celle effectuée dimanche, selon les médias, par le ministre israélien de l'Agriculture Uri Ariel. «Le mont du Temple nous appartient», avait-il dit lors d'une visite en 2013

selon des propos rapportés par le quotidien *Jérusalem Post*. Le site «doit être ouvert à la prière à toute heure et pour tous les juifs», avait-il ajouté. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, soumis à la pression de la Jordanie, gardienne de l'esplanade en vertu du statu quo, a répété dimanche n'avoir aucune intention de remettre en question les règles existantes. Plusieurs visiteurs juifs interrogés hier ont refusé de répondre aux questions à leur sortie de l'esplanade. «Nous sommes inquiets pour Al-Aqsa (nom donné par les musulmans à toute l'esplanade) parce qu'Israël veut la vider, comme il veut vider tout Jérusalem de ses musulmans. Nous n'allons pas prier au mur des Lamentations. Pourquoi devraient-ils prier à Al-Aqsa ?» demande Sanaa Rajabi, une «mourabitate» voilée et vêtue d'une abaya (longue robe noire traditionnelle). Israël a interdit les «sentinelles» la semaine dernière les accusant d'être «un des principaux facteurs de tensions sur le site». Les violences autour d'Al-Aqsa s'inscrivent dans un contexte de crispations continues entre Palestiniens et Israéliens, d'incidents permanents, avec aucune perspective de règlement du conflit.

A. O.



## Points chauds

Front

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a plus de trente ans, à l'époque où le Front National commençait en France à attirer une certaine masse d'électeurs, la gauche et la droite ont décidé de mettre en place le Front républicain qui permet aux électeurs de gauche de voter à droite et les électeurs de droite de voter à gauche en toute quiétude, satisfaits d'avoir contribué à la défaite du FN. Mais depuis quelques années, le Front républicain non seulement ne convainc plus les électeurs qui sont de plus en plus nombreux à voter pour le parti de Marine Le Pen, mais les politiques également rejettent de plus en plus cette initiative. La droite a été la première à se rebiffer en assurant par la voix de nombre de ses représentants, tels que Jean-François Copé, ou encore récemment Nicolas Sarkozy lui-même, que le Front républicain était une hérésie. Le nouveau parti de droite les Républicains avait même eu une réunion de son bureau politique pour débattre de la question et pour décider, officiellement, de participer à ce Front, surtout symbolique, ou pas. Mais aujourd'hui, même la gauche semble prête à abandonner cette politique qu'elle était jusque-là la seule à encore défendre avec conviction. Toutefois, les positions «extrémistes» sur les réfugiés de certains candidats des Républicains (LR) pour les élections régionales «empêchent désormais le Front républicain», a estimé cette semaine le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, qui écarte également l'hypothèse d'une primaire à gauche pour 2017. «Au soir du premier tour, le total des voix de gauche sera supérieur au score des Républicains. La responsabilité de la gauche ne sera pas de se retirer, mais d'être capable de s'unifier. De toute façon, les déclarations extrémistes de Christian Estrosi et de Xavier Bertrand sur les réfugiés empêchent désormais le Front républicain», a-t-il déclaré. «Je mets d'ailleurs en garde les écologistes qui s'allient avec Jean-Luc Mélenchon : il est aujourd'hui pour la sortie de l'euro, refuse de voter au second tour pour le mieux placé à gauche et explique que François Hollande est pire que Nicolas Sarkozy», a poursuivi le premier secrétaire du PS, alors qu'EELV, dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, a opté pour une alliance avec le Front de gauche. Ainsi, la gauche a enfin trouvé un moyen de se sortir du Front républicain qui ne convenait guère plus que peu d'électeurs et qui surtout donnait une image condescendante des politiques, qui pensent savoir mieux que le simple citoyen quel est le «bon» et le «mauvais» vote. Reste à savoir si l'effondrement du Front républicain aura la moindre incidence sur les résultats des prochaines élections nationales ou si cela prouvera une fois encore que les représentants politiques, comme souvent, ont un train de retard. F. M.

Migrants

## Accord de l'UE pour recourir à la force contre les passeurs en Méditerranée

L'Union européenne a approuvé hier le recours à la force militaire contre les passeurs de migrants qui opèrent à partir de Libye, y compris en saisissant leurs bateaux, dans le cadre d'un renforcement de son opération navale en Méditerranée.

«Cette importante transition permettra à l'opération navale de l'UE contre les passeurs et les trafiquants en Méditerranée d'arrêter, fouiller, saisir et dérouter les embarcations soupçonnées de servir à la traite humaine, dans le cadre du droit international», a indiqué le Conseil de l'UE dans un communiqué.

Les bâtiments de guerre européens pourront également procéder à des arrestations, mais à condition de ne pas entrer dans les eaux territoriales libyennes, selon des sources européennes. Lors d'une réunion ministérielle hier matin à Bruxelles, les 28 États membres de l'UE ont estimé que les conditions étaient désormais réunies pour passer à la deuxième phase, en haute mer, de leur opération EU Navfor Med lancée fin juin en Méditerranée. Jusqu'ici, l'opéra-

tion – forte de quatre navires et d'un millier d'hommes – était cantonnée à la surveillance à partir des eaux internationales des réseaux criminels qui envoient chaque jour, à partir des côtes libyennes, des embarcations précaires chargées de migrants vers l'Italie. Elle a aussi participé à plusieurs opérations de secours, contribuant à sauver 1 500 personnes. Selon l'ONU, 121 000 migrants sont arrivés en Italie sur des bateaux de fortune partis de Libye depuis le début de l'année, soit environ 450 personnes par jour. Plusieurs naufrages tragiques ont choqué l'opinion, dont celui en avril d'un chalutier qui a fait 800 morts, après lequel les Européens ont décidé de lancer EU Navfor Med. Si l'amplification de la crise cet été avec l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés en Hongrie et en Grèce a pu diviser les Européens sur la question de leur accueil, les 28 sont en revanche «déterminés» à aller de l'avant sur le plan militaire au large de la Libye. «Les cibles ne sont pas les migrants mais ceux qui gagnent de l'argent sur leurs vies et, trop souvent, sur leurs

morts», avait souligné la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, lors du lancement de l'opération. Pour monter en puissance, sept frégates supplémentaires sont nécessaires, dont certaines équipées d'installations médicales, ainsi que des hélicoptères, des sous-marins et des drones. EU Navfor Med s'appuiera surtout sur des forces spéciales, les commandos marine, pour l'arrondissement forcé des navires des passeurs, une tactique souvent utilisée dans les opérations contre les narcotrafiquants. Les États-majors des 28 pays de l'UE doivent se réunir mercredi pour faire le point sur les contributions en hommes et en matériel de chacun. Mais la deuxième phase de la mission ne pourra pas être lancée avant début octobre, selon une source diplomatique, car l'UE doit encore adopter une série de textes juridiques. Il est d'ores et déjà prévu que les suspects seront remis aux autorités judiciaires italiennes, chargées de les poursuivre. Les migrants sauvés seront également conduits en Italie.





Festival national du théâtre comique à Médéa

# Une édition dédiée à la mémoire de Mahboub Stambouli

Des troupes issues des wilayas de Constantine, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Saïda, Annaba, Sétif, Batna et Médéa prennent part à la nouvelle édition du festival national du théâtre comique prévu à Médéa du 30 septembre au 5 octobre prochain. Cette édition sera dédiée à un chantre de la culture algérienne. Il s'agit du défunt Mahboub Stambouli.

Par Abia Selles

Huit pièces seront en compétition pour la «Grappe d'Or» du festival national du théâtre comique, qui se déroulera à Médéa du 30 septembre au 5 octobre prochain, a annoncé le commissaire du Festival, Miloud Belheniche. Cette dixième édition sera dédiée au défunt Mahboub Stambouli, auteur et parolier prolifique qui a marqué de son empreinte la culture populaire algérienne.

Né à Médéa en 1913, Mohamed Mahboub Stambouli entame une carrière précoce dans le domaine du quatrième art. Ses débuts sur les planches du théâtre remontent à 1920, alors âgé de 7 ans. Artiste pluridisciplinaire et engagé, Mahboub Stambouli s'intéressera aussi bien à la politique, au théâtre, à la poésie qu'à la chanson.

Il créa, en 1935, le club «El Hilal Erryadi», qui avait une

double vocation, sportive et artistique, puis part s'installer, quatre ans après, dans la capitale où il fait ses débuts dans la politique, en ralliant les rangs du Parti du peuple algérien (PPA). Son engagement politique ne l'éloignera pas pour autant de la scène culturelle, puisqu'il créa, dès son arrivée à Alger, la troupe théâtrale «Redha El Bey».

Le génie de Mahboub Stambouli se fait connaître, durant la fin des années trente du siècle dernier, grâce aux nombreuses Qsids et chants patriotiques, dont le mythique «*Min Jibalina*». Après les événements du 8 mai 1945, sa troupe est frappée d'interdiction par les autorités coloniales. Au déclenchement de la Révolution, Stambouli rejoint les rangs du Front de Libération nationale (FLN) et fut arrêté en 1957 pour n'être libéré que trois années après.

Il exerça, par la suite, à la Radio nationale où il a produit de



Ph. DR

nombreuses émissions sur la poésie et la chanson, parmi lesquelles «*Ahlem oua Aouham*», «*Dounya Echabab*» et «*Rached oua El Djouala*». Il créa une troupe de théâtre populaire itinérante qui va silloner les villes et villages du pays. Après l'indépendance, Stambouli rejoint le Théâtre national algérien où il

laissera des traces indélébiles, en tant que producteur, mais, surtout, en sa qualité d'auteur dramaturge au grand génie créateur.

Sa chanson «*Taj Ezzine*» lui permit de décrocher le premier prix du concours de la chanson organisé par la radio-télévision algérienne (RTA), ouvrant devant

lui grandes ouvertes les portes du succès et de la consécration.

Une renommée méritée, eu égard au riche répertoire de cet artiste réservé et humble, qui a légué quelque 5 000 Qsids en arabe littéraire, en mouel, melhoun ou en haouzi. Il a également traduit ou adapté une dizaine de pièces théâtrales, mis en scène autant d'opérettes, dont la plus célèbre est «*Hob Oua Djounoun Fi Zamen El Mahboub*», en sus de nombreux scénarios réalisés pour le compte du cinéma, dont il fera une apparition dans le célèbre «*L'Opium et le bâton*». L'édition 2015 du festival national de théâtre comique de Médéa mettra en compétition de nouvelles productions théâtrales réalisées par des troupes issues des wilayas de Constantine, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Saïda, Annaba, Sétif, Batna et Médéa, la ville hôte de cette manifestation culturelle.

A.S.

Festival de musique symphonique

## L'Espagne, l'Afrique du Sud et la Russie à la première soirée

L'Espagne, l'Afrique du Sud et la Russie ont animé successivement dimanche à Alger la première soirée du 7<sup>e</sup> Festival culturel international de musique symphonique.

La soprane Sara Rosique, le pianiste Juan Escalera Pena et le guitariste Alberto Plaza, formant le «*Trio Espagne*», ont été les premiers à monter sur la scène du

Théâtre Maheddine-Bachtarzi (TNA), offrant au nombreux public présent un programme aux parfums de l'Andalousie, fait d'une vingtaine de pièces.

Le «*Trio Espagne*» a repris, 45mn durant, les œuvres de grands compositeurs espagnols, à l'instar de M. Salvador, M. De Falla, P. Luna, E. Arrieta, F.A. Barbieri et J. Turina.

Le public, savourant chaque instant du récital, a pu également apprécier «*Concert de Aranjuez*», célèbre pièce de J. Rodrigo et découvrir Frédéric Garcia Lorca, le poète et le compositeur, le temps d'une chanson intitulée «*Sevillanas De Siglo XVII*» (Sevillane du XVII<sup>e</sup> siècle) brillamment interprétée par Sara Rosique. Dans une autre

ambiance, l'orchestre à cordes sud-africain «*Mzansi Strings Ensemble*» a présenté, pendant une demi-heure, une dizaine de chansons puisées en partie dans l'Onien Siaty (Soweto), genre musical traditionnel sud-africain. Parmi les pièces interprétées, de belles reprises de Brenda Fassie et Miriam Makeba.

L.B.

Maison de la culture Houari-Boumediene

## Le monologue humoristique fait son show à Sétif

«*El Fouara show*», un festival du monologue dont la 3<sup>e</sup> édition s'est ouverte dimanche soir à la maison de la culture Houari-Boumediene de Sétif, est bien parti pour combler les férus du one man show, particulièrement nombreux à Sétif.

La manifestation a d'ailleurs démarré en fanfare avec deux spectacles torquants signés Lotfi Bensbaâ de Batna («*Es-Sarkha*») et Malek Boussahel de Sétif

(«*Ched Kelbek*») qui ont donné le «la» au Festival. Huit comédiens professionnels, dont Toufik Mezaâche, Lamri Kaouane et Hakim Dekkar, et une quarantaine de monologues amateurs venus de plusieurs wilayas du pays se succéderont sur les planches jusqu'au 17 septembre prochain, la seconde catégorie devant se produire dans le cadre d'un concours. Le directeur de l'Office de la culture et du touris-

me de la commune de Sétif, Khaled Mehenaoui, structure organisatrice de la manifestation, a souligné dans une déclaration à la presse, en marge de la soirée d'ouverture, que cette 3<sup>e</sup> édition d'El Fouara show devrait permettre de découvrir de jeunes talents dont quelques-uns n'ont pas eu l'occasion de se produire en public dans le cadre d'un festival à rayonnement national. Tous les jeunes partici-

pants bénéficieront, tout au long du festival, de plusieurs conférences professionnelles de cet art parmi lesquels l'humoriste tunisien Khaled Bouzid (connu sous le sobriquet d'El Fahem dans la série TV à succès «*N'sibti Laâziza*») qui fera également partie du jury appelé à départager les concurrents.

F.H.

Festival des musiques berbères et d'ailleurs à Paris

## Des artistes algériens à l'affiche

Une pléiade de chanteurs et interprètes algériens de la chanson kabyle prendra part au 2<sup>e</sup> Festival international des musiques berbères et d'ailleurs (Fimba), prévu les 19 et 20 septembre à Paris (France), ont annoncé les organisateurs. Organisé par le groupe berbère

Radio Télévision (Brtv) en partenariat avec la mairie de Paris, ce festival verra la participation d'illustres artistes algériens de la chanson kabyle, à l'image de Belaid Branis, Zedek Mouloud, Akli D, Cylia Nabet et Lakhdar Sennane. Cette édition sera également rehaussée par la présen-

ce «exceptionnelle» du célèbre chanteur et compositeur Idir et le chanteur Mohamed Allaoua. D'autres chanteurs issus du Maroc, de Guinée, de France et de Finlande seront également au rendez-vous. Il s'agit de Mejja (Maroc), Gadyr (Guinée), Breizh Amazir (groupe celto-berbère de

Bretagne) et la chanteuse finlandaise, interprète de la chanson kabyle, Stina. Organisée en 2014, la première édition avait vu la participation de plusieurs artistes algériens dont Idir et le chanteur libyen Dania Ben Sass.

R.I.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Théâtre national algérien**  
Jusqu'au 19 septembre :  
7<sup>e</sup> édition du Festival culturel international de musique symphonique.

**Tahtat les artistes (la pêche)**  
17 septembre :  
Soirée chaabi avec l'artiste Lemaini Abdellatif  
18 septembre :  
Soirée musicale avec l'artiste Abdelkader Rezk Ellah  
18 septembre :  
Le chanteur chaabi Karim Melzi anime une soirée artistique

**Musée national du Bardo**  
Jusqu'au 15 septembre :  
Troisième édition de l'exposition collective «Al-Tibak».

**Palais de la culture Mouhamed Laïd Al Khalifa de Constantine**  
Jusqu'au 15 septembre :  
Exposition rétrospective de l'artiste peintre Bachir Belounis.

**Jusqu'au 10 octobre :**  
"Les arts visuels", exposition collective des artistes de l'Est  
Jusqu'au 12 novembre  
Exposition collective intitulée "Al aswat al naouba"

**Maison de la culture Moubarek El Milil (Mila)**  
Du 13 au 17 septembre :  
Festival de la musique spirituelle soufie

**Parking de l'hypermarché Uno, Ain Defla**  
Jusqu'au 30 septembre :  
Cirque Amar El Floreligio.

## Coup-franc direct



### Le Mouloudia et la crise

Par Mahfoud M.

**L**e Mouloudia d'Alger semble se diriger vers une autre crise qui aurait les relents de celle déjà vécue l'année dernière avec des résultats qui ont déçu les fans qui avaient souhaité, pourtant, ne pas revivre le scénario cauchemardesque de la saison dernière. Les dirigeants avaient pourtant mis le paquet avec des moyens colossaux investis pour ramener des joueurs capables d'apporter le plus escompté en plus du stade de préparation qui a été effectué en Europe. Tout cela n'a pas été suffisant pour réussir un départ en trombe puisque le club reste sur un nul à domicile et une défaite à l'extérieur. Les joueurs ont toujours trouvé des excuses en soulignant qu'ils ne pouvaient pas jouer sur un stade aussi exigü que celui de Bologhine et ont demandé à jouer sur le stade du 5-Juillet. Seulement, ils n'ont rien pu faire aussi dans un stade idéal pour la pratique du football comme celui de Tchaker de Blida en s'inclinant face à l'équipe locale et de surcroît dans un match qui s'est joué à huis clos. Tout cela montre que cela se passe surtout dans la tête des joueurs qui ne sont pas concentrés sur leur travail et ne réussissent pas ce qui leur est demandé malgré les moyens mis à leur disposition. Il est à se demander maintenant quelle sera encore l'excuse qu'ils mettront en avant au prochain faux pas.

M. M.

USM Harrach

### Said Allik pourrait intégrer le bureau directeur

**L'**ancien président de l'USM Alger, Said Allik s'est dit dimanche «intéressé» à l'idée d'intégrer le bureau dirigeant de l'USM Harrach (L1 de football). «Je suis intéressé par ce challenge, d'autant plus qu'au niveau de l'USMH, existe un grand potentiel qui a besoin d'être bien encadré. Je suis en pleine période de réflexion, et je n'ai encore pris aucune décision», a affirmé Allik, qui est actuellement à la tête du club sportif amateur (CSA) de l'USMA. Ayant dirigé l'USMA pendant plusieurs années, couronnées par de nombreux titres nationaux, Said Allik s'est retiré des affaires du club, cédant sa place avec l'avènement du professionnalisme en 2010, à l'homme d'affaires Ali Haddad, nouveau actionnaire majoritaire du club. «J'ai été sollicité par le président de



l'USMH Abdelkader Manaâ pour rejoindre le club, c'est une personne que je connais depuis que j'étais joueur au club à la fin des années 1970, il était mon président», a-t-il ajouté. Allik a assisté, «sur une invitation de Manaâ» au match USMH-NAHD (2-0) disputé jeudi dernier au stade du 5-Juillet d'Alger, comptant pour la 4<sup>e</sup> journée du championnat.

### Jeux Africains 2015/judo L'Algérie domine les finales de la première journée

**L'**Algérie a remporté dimanche à la salle Talangai à Brazzaville quatre des sept médailles d'or mises en jeu lors de la première journée des compétitions de judo des 11<sup>es</sup> Jeux Africains 2015 qui se poursuivent au Congo (4-19 septembre). Les judokates algériennes se sont illustrées en remportant trois médailles d'or, alors que chez les messieurs Houd Zourdani a glané le vermeil pour le judo algérien qui sort d'une sortie ratée aux championnats du monde. La médaille d'or des -52 kg remportée par Djazia Haddad a été incontestablement la plus précieuse pour la délégation algérienne à Brazzaville, vu que sa concurrente n'était autre que la Tunisienne Hela Ayari, trois fois championne d'Afrique. L'ippon exécuté au centre du tatami par Haddad, a été longuement applaudi par les présents. Auparavant, Sabrina Saidi (-48 kg) a dominé une autre judokate tunisienne, Olfa Saoudi, en finale des moins de 48 kg. Le podium a été complété par Fatima Bashir (Nigeria) et Lima Taciana de la Guinée Bissau. La domination des Algériennes s'est poursuivie avec une autre médaille d'or œuvre de Ratiba Tariket qui a surclassé en finale l'Ivoirienne Dabonne Zoleiha Abzeta dans la catégorie des -57 kg. Les Sénégalaises Leat Buet et Diedhiou ont eu le bronze. «J'ai maîtrisé le combat du début jusqu'à la fin. Il fallait être prudente face à cette Camerounaise qui attendait et refusait même parfois le combat. Ce tournoi des JA-2015 est une compétition intermédiaire car mon principal objectif c'est les JO-2016 au Brésil», a indiqué Tariket. Chez les messieurs, l'Algérien Houd Zourdani a remporté haut la main l'or des moins de 66 kg face à l'Egyptien Ali Abdelmouati.

### CONDOLÉANCES

C'est avec une immense tristesse que M. Bouamra Said, président de la FAHB et chacun des membres élus et permanents de cette instance ont appris le décès de RAHMOUNI DAHMANE, 1<sup>er</sup> Vice-président de la FAHB des suites d'une longue maladie. En cette douloureuse circonstance, ils présentent leurs sincères condoléances à la famille du défunt. Ils l'assurent de leur profonde sympathie.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons

## Mise à jour de la Ligue I Mobilis L'ESS en danger, l'USMA en appel

■ Deux matchs se joueront cet après-midi pour le compte de la mise à jour de la Ligue I Mobilis. Il s'agit du RCR-ESS et USMA-MCO. Les matchs avaient été reportés pour permettre aux deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de jouer leurs derniers matchs pour le compte de la phase des poules.

Par Mahfoud M.

**L'**Entente de Sétif qui est désormais libéré de ses engagements en compétition continentale, cette saison après avoir perdu le titre conquis la saison dernière, devrait se concentrer maintenant sur le championnat national dans l'espoir de revenir en force, après des résultats décevants jusque là.

Son match face au RCR ne sera pas de tout repos, surtout que cette dernière souhaite l'emporter à domicile et fera tout ce qui est de son possible pour venir à bout de la bande à Madoui. Toutefois, les coéquipiers de Benlamri, absent des terrains depuis le début de saison et qui devrait faire son apparition sous ses nouvelles couleurs, feront tout ce qui de leur possible pour revenir avec le meilleur résultat possible de ce déplacement périlleux.

Une chose est sûre, les gars de la ville des Hauts-Plateaux ne se laisseront certainement pas faire et feront tout pour prouver qu'ils méritent mieux que ce départ raté en championnat national. Pour le deuxième match, l'USM Alger, euphorique après sa qualification en demi-finale



Les Sétifiens appelés à se ressaisir

de la Ligue des champions, souhaite continuer sur cette même lancée et ajouter un autre succès en championnat.

Les Rouge et Noir qui jouent sur plusieurs fronts cette saison, n'ont pas l'intention de laisser filer les points de ce match et c'est pour cela qu'ils se battront à fond pour l'emporter. Toutefois, les Hamraoua ne l'entendront pas de cette oreille et se déplaceront à Alger avec la ferme intention de revenir au moins avec le point du nul et qui reste à leur portée

s'il montre une grande détermination.

En tout cas, le coach français, Jean Michel Cavali a préparé son groupe pour tenter de revenir avec un résultat probant car il estime que l'heure du réveil est arrivé après la dernière contre performance à domicile.

M. M.

**LE PROGRAMME :**  
15 septembre :  
RC Relizane - ES Sétif (16h30)  
USM Alger- MC Oran (19h00)

### Championnat d'Angleterre

## Riyad Mahrez désigné homme du match Leicester City-Aston Villa

**L'**international algérien Riyad Mahrez a été désigné meilleur joueur du match remporté par son équipe Leicester City face à Aston Villa (3-2), dimanche dans le cadre de la cinquième journée du championnat de Première division anglaise de football. Mahrez s'est notamment illustré par deux passes décisives contribuant grandement dans le retour de loin de son équipe, menée au score 2 à 0 avant 25 minutes de la fin de la partie. L'ancien milieu offensif du Havre AC (L 2, France) est en train de réussir



un début de saison époustouflant en

Premier League. Il était déjà nommé pour le premier titre de joueur du mois d'août décerné finalement au Ghanéen André

Ayew. Le joueur de 24 ans a inscrit quatre buts depuis le début du championnat. Il est également le meilleur dribbleur du championnat anglais avec 22 dribbles réussis. Leicester City est à sa deuxième saison parmi l'élite anglaise et occupe la deuxième place au classement du championnat derrière Manchester City auteur de 5 victoires en autant de matchs.

### Coupe d'Afrique des U-23 (tirage au sort) L'Algérie avec l'Egypte et le Nigeria

**L'**Algérie a hérité du groupe B avec l'Egypte, le Nigeria et le Mali, selon le tirage au sort de la 2<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans (U-23), effectué lundi au siège de la CAF au Caire (Egypte). Le groupe A est constitué du Sénégal, pays hôte, la Tunisie, l'Afrique du Sud et la Zambie. Les deux premiers se qualifieront pour les demi-finales, et les trois premiers du tournoi se qualifieront directement au JO-2016. L'équipe algérienne avait été la première à valider son billet pour la phase finale de la CAN-2015 des U23 en juillet dernier aux dépens de la Sierra Leone (aller 2-0, retour 0-0). Les deux rencontres ont été disputées à Blida. Cette compétition prévue du 28 novembre au 12 décembre prochain est qualificative aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro (Brésil) en 2016.

### Athlétisme - Meeting de Rieti Makhloufi remporte le 1 500 m

**L'**Algérien Taoufik Makhloufi a remporté dimanche le 1 500 m du meeting de Rieti (Italie) en 3 : 35.53, devant le Kényan Vincent Kibet (3 : 37.01) et le Marocain Amine Laïlou (3 : 37.88). Il s'agit de la première course de Makhloufi sur 1500 m depuis les mondiaux 2015 d'athlétisme, disputés du 22 au 30 août dernier à Pékin (Chine) et qui ont vu le natif de Souk Ahras prendre la 4<sup>e</sup> place, avec un chrono de 3 : 34.76. En effet, le champion algérien (27 ans) n'a pris part dernièrement qu'à des épreuves du 800 m, notamment, aux réunions de Zurich (Suisse) et Berlin (Allemagne), bouclées respectivement à la 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> place.



### Sporting Lisbonne Slimani inscrit son deuxième but en championnat portugais cette saison

**L'ATTAQUANT** algérien Islam Slimani a participé dans la victoire en déplacement de son équipe Sporting Lisbonne face à Rio Ave (1-2) en inscrivant l'une des deux réalisations de la formation de la capitale, dimanche soir dans le cadre de la quatrième journée du championnat de première division portugaise de football. Il s'agit du deuxième but de Slimani dans cette compétition au titre de l'exercice 2015-2016. Il en a inscrit 12 au cours de la saison précédente et 8 lors de celle d'avant.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## PROFILS

### Ce que les seniors disent sur la jeunesse... et ce qu'ils font

Par Sid Ali Ouzerrouk

En Algérie, le discours sur les jeunes est assez ambigu, voire contradictoire, ce qui est somme toute normal. Des avis opposés existent sur tous les sujets, ce qui pourrait être le propre d'une société démocratique qui débat. Le fait est que sur certains sujets, dont la jeunesse ou la femme, ce qui est frappant est le fossé qui existe entre le discours et la réalité. Pour n'évoquer que le discours ordinaire sur les jeunes, il se déroule sur un champ qui met en place une forme de double discours qui tantôt vante la jeunesse, son patriotisme, ses initiatives constructives et son grand sens de l'innovation, tantôt le discours déplore l'absence totale de relève, la perpétuelle demande d'assistanat et le culte de la facilité.

La première erreur est que les jeunes sont considérés comme une masse indistincte d'individus dont la seule particularité est qu'ils appartiennent à une même tranche d'âge. Tous les discours sérieux montrent qu'il existe autant de diversité chez les jeunes qu'il en existe chez les seniors, ou dans les tranches intermédiaires. Tous les jeunes n'aspirent pas à traverser la mer sur des embarcations de fortune, ni ne consomment de la drogue. De même qu'ils n'aspirent pas tous à prélever leur part de la rente par le biais de l'Ansej. Il existe des tas de success stories de jeunes qui ont réussi à faire de bonnes études, et à monter des projets qui marchent et qui ont remboursé leurs prêts. Tout comme il y a des gangs, des dealers et des assistés.

Le culte de la facilité est parfois plus cher aux pouvoirs en place qui n'auront rien fait

pour intégrer les jeunes et les préparer à la responsabilité que pour les jeunes eux-mêmes. On aura beau se prévaloir de la plus jeune ministre ou du plus jeune élu. Le fait est que l'intégration des jeunes dans les sphères de décision, même dans les centres les moins influents reste très faible. Ce qui ne prépare pas un bel avenir ni pour le pays ni pour les jeunes. Les jeunes, qui malgré tout grandissent, s'installent dans une forme de maturité désenchantée qui a du bon. Elle leur permet de voir plus froidement leur avenir et de mettre en valeur et dans un relatif réalisme leur capacité à s'en sortir.

La preuve est que le management plus rationnel des entreprises étrangères a mieux valorisé les capacités des jeunes. Loin des discours «jeunistes», l'implantation des sociétés étrangères en Algérie a, dans une certaine mesure, provoqué un bouleversement dans la configuration de l'emploi des jeunes. Un des signes majeurs de cette nouvelle configuration a été la forte capacité d'absorption de jeunes diplômés de l'université algérienne, plus particulièrement ceux issus des filières techniques, comme l'informatique, les télécommunications et le commerce.

Si le phénomène est plus ancien dans le secteur pétrolier, c'est avec l'installation des grandes marques de l'automobile puis avec la téléphonie et un peu plus tard les banques qu'il s'est généralisé et a pris une grande visibilité au plan social.

La nouveauté dans le champ professionnel, le style de management et la jeunesse de l'encadrement tranchent fortement avec les standards locaux.

S. A. O.

## Aïd

### Aïd el-Adha sera célébré le jeudi 24 septembre

L'AÏD EL-ADHA sera célébré le jeudi 24 septembre 2015, a annoncé lundi le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs dans un communiqué. En raison de la non-observation du croissant de Dhi el-Hidja hier dimanche 29 Dhi el-qida 1436 correspondant au 13 septembre 2015, le ministère annonce que demain mardi sera le premier jour de Dhi el-Hidja, précise le communiqué. «Le rassemblement sur le Mont Arafat aura lieu le mercredi 9 Dhi el-Hidja 1436 correspondant au 23 septembre 2015, tandis que l'Aïd el-Adha sera célébré le jeudi 10 Dhi el-Hidja 1436 correspondant au 24 septembre 2015», a-t-il souligné.

## LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE RISQUE D'AFFECTER L'ALGÉRIE



Djalou@hotmail.com

## Bordj-Menaïel

### Les villageois de Chender bloquent la route

Les habitants du village Chender à 3 kilomètres à l'est du chef-lieu communal Bordj-Menaïel ont bloqué, dans la matinée d'hier, la route nationale 12 reliant la RN 5 depuis la commune de Si Mustapha à Tizi-Ouzou.

Par A. Kichni

Les protestataires ont barricadé ladite voie dans les deux sens à l'aide de blocs de pierres, troncs d'arbres et d'autres objets hétéroclites. Des pneus usagers ont été aussi incendiés. Un bouchon de plusieurs kilomètres a été formé. Devant cette situation qui a duré toute la matinée, certains automobilistes ont été contraints d'effectuer un détour de plusieurs kilomètres pour atteindre la route nationale 24 du littoral et rejoindre la ville de Boumerdès via

Zemmouri. Les protestataires revendiquent l'installation d'une passerelle à proximité de leur village pour permettre aux habitants notamment les enfants de traverser la route à double voie. «Pour joindre l'autre rive de la route nous sommes obligés de traverser la route à double voie avec tous les risques que nous courons», dira un quinquagénaire. Un autre citoyen a rappelé que de nombreux accidents ayant causé des décès à des riverains dont des enfants ont été enregistrés au niveau de ce

tronçon. Les protestataires indiquent que toutes les réclamations formulées n'ont abouti à aucun résultat, et sont restées vaines, hormis les promesses des élus. «Nous avons entrepris toutes les démarches auprès des responsables à tous les niveaux mais en vain. Les promesses existent mais aucune initiative n'a été entreprise par les élus municipaux qui se sont succédés pour satisfaire nos revendications», dira un protestataire.

A. K.

## Tizi Ouzou

### Un piéton mortellement heurté par un chauffard

UN PIÉTON a été mortellement heurté par un chauffard à bord d'un camion hier matin vers 9 heures sur RN12 à hauteur de Chemlal (7 km à l'est de Tizi

Ouzou), avons-nous appris auprès de la Protection civile. La victime âgée de 83 ans a été tuée sur le coup. Elle tentait de traverser la route quand elle a

été surprise par le véhicule. Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances exactes de ce drame.

Hamid M.

### Une jeune femme fait une chute accidentelle mortelle d'un immeuble

Une jeune femme a fait une chute accidentelle mortelle du haut du 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble à la cité EPLF de Draa Ben Khedda, avant-hier peu après 19 heures, avons-nous appris auprès de la Protection civile. La victime âgée de 25 ans a rendu l'âme sur les lieux avant que les sapeurs-pompiers n'interviennent pour transférer la dépouille mortelle vers la morgue de l'hôpital de la localité.

H.M.

### Une personne tuée dans le dérapage d'un véhicule

Une personne au volant d'un véhicule léger de type Chevrolet a trouvé la mort hier matin peu après 11 heures sur la RN12 à hauteur de Draa Ben Khedda (11 km à l'est de Tizi Ouzou), a-t-on appris auprès de la Protection civile. Selon les indications fournies par notre source, la victime la soixantaine a soudain perdu le contrôle de son véhicule avant de déraiper et se renverser au bord de la chaussée.

H.M.